Faculté des arts, lettres, langues et sciences humaines
Aix Marseille Université

U.F.R. Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines (ALLSH)

Département des Arts

PREPARATION AU CONCOURS

AGREGATION DE MUSIQUE session 2027

PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION 2026 / 2027

(MAJ 17/06/2026 – impression recto-verso)

Réunion de rentrée et début des enseignements le mercredi 09 septembre 2026 à 13h, INSPE site d'Aix-en-Provence, salle E002

La préparation à l'agrégation de musique à Aix-Marseille Université

Le concours d'agrégation a été créé en 1766. Ce concours de haut niveau, très sélectif, est aujourd'hui organisé pour le recrutement de professeurs désignés couramment comme « agrégés » ou parfois comme « agrégés de l'Université ».

Au sein de la Faculté Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines (ALLSH) le département Arts assure la préparation aux épreuves écrites et orales de l'agrégation de musique.

L'INSPE d'Aix-Marseille, de son côté, assure une formation à l'agrégation interne de musique, dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire.

Soucieux de proposer une formation solide et efficace pour tous les agrégatifs en musique, la faculté ALLSH et l'INSPE mutualisent leurs enseignements afin de proposer un cursus de préparation au concours comportant près de 300 heures d'enseignement.

La plupart des cours ont lieu toute l'année le mercredi après-midi (13h00-19h00) et le samedi (en général le matin), pour que les candidats exerçant déjà dans l'enseignement secondaire puissent y participer.

La formation est proposée en présentiel. Toutefois, et afin de faciliter le suivi de la formation aux étudiants éloignés d'Aix-en-Provence, un certain nombre d'enseignements, ayant lieu le samedi – particulièrement ceux ayant trait au programme limitatif, sont effectués en distanciel.

L'inscription doit être faite auprès du service de la scolarité de la Faculté ALLSH (voir le site web de la faculté ALLSH) pour tous les candidats suivant la préparation à la formation à l'agrégation externe.

Lien : https://allsh.univ-amu.fr/fr/candidature-inscription/inscription/procedure-inscription-preparation-agregation

L'inscription au concours se fait via le site du ministère de l'éducation nationale.

Pour passer le concours d'agrégation, outre les conditions générales d'accès à la fonction publique, il faut être titulaire d'un Master 2 (ou équivalent, notamment CAPES) au moment de la publication des résultats d'admissibilité (début mai).

Contacts

Site Web de la faculté ALLSH :
https://allsh.univ-amu.fr/

Service de la Scolarité :
Bureau des inscriptions et du suivi de l'étudiant (BISE 2)
Mail : : allsh-scol-lashs-etudiants@univ-amu.fr
Tel. : 04.13.55.30.89
Aix-Marseille Université
29, avenue Robert Schumann
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Responsable de la formation de préparation à l'agrégation externe de musique :
M. Charles-Henri FOURMENT
Sur rendez-vous / charles.fourment@univ-amu.fr

Responsable de la formation de préparation à l'agrégation interne de musique :
M. Christophe FLOQUET
Sur rendez-vous / christophe.floquet@univ-amu.fr

Equipe enseignante

Claire CHAMIYE, professeure agrégée

Javier ELIPE GIMENEZ, maître de conférences

Christophe FLOQUET, professeur agrégé

Charles-Henri FOURMENT, professeur agrégé

Philippe FRANCESCHI, chef de chœur

Etienne KIPPELEN, maître de conférences

Frédéric ISOLETTA, professeur agrégé

Mayelin PEREZ, professeure agrégée, cheffe de chœur

Organisation de la formation

L'agrégation de Musique sanctionne de solides connaissances musicales et musicologiques, tous genres et périodes confondus. Réussir ce concours dépend particulièrement de la capacité du candidat à fournir un effort soutenu.

L'agrégation externe de musique comporte trois épreuves d'admissibilité et quatre épreuves d'admission ; cet ensemble d'épreuves couvre divers champs spécifiques d'expertise musicale, tant théoriques que pratiques. L'agrégation interne, destinée principalement aux professeurs certifiés d'éducation musicale et chant choral, comporte quant à elle trois épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Certaines épreuves sont communes aux concours interne et externe de l'agrégation de musique ; c'est pourquoi la formation est établie de façon à permettre une mutualisation des enseignements, mais aussi à favoriser une émulation positive entre tous les candidats. Pour cette raison les cours sont également ouverts aux étudiants inscrits en master II de musicologie, à titre propédeutique.

La plupart des séances de préparation au concours ont lieu en présentiel, tout au long de l'année universitaire, les mercredis après-midi (13h00-19h00) et quelques samedis. Des séances en distanciel, portant notamment sur le programme limitatif, sont programmées en distanciel le samedi matin.

Quelques séances pourront exceptionnellement avoir lieu à d'autres moments de la semaine. Un calendrier indicatif est joint en dernière partie de ce document. Il est susceptible d'ajustements.

Les séances ont lieu :

- Le samedi (matin et après-midi), dans les locaux de la faculté ALLSH ou en distanciel via AMUZOOM (authentification obligatoire réservée aux étudiants inscrits à la formation).
- Le mercredi 13h00-19h à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE, 2 av. Jules Isaac Aix-en-Provence).

Par ailleurs, certaines épreuves sont en liens directs avec des enseignements délivrés dans les cursus de licence Musicologie ; ces enseignements sont ouverts aux agrégatifs, de façon à permettre une éventuelle remise à niveau. Pensez à consulter les plaquettes de présentation de ces formations disponibles sur le site : https://allsh.univ-amu.fr/fr/formation.

ATTENTION : l'inscription à la préparation au concours est indépendante de l'inscription effective au concours. **L'inscription à la formation se fait au service de la scolarité de l'UFR ALLSH ; les inscriptions aux concours se font par Internet (education.gouv.fr) au mois de septembre.**

Le cursus est établi en fonction des échéances des concours : les épreuves d'admissibilité pour le concours interne ont lieu à la fin du mois janvier, celles du concours externe ont lieu dans le courant du mois de mars. La première partie de l'année est très majoritairement centrée sur la préparation à ces épreuves d'admissibilité ; des séances sont également dévolues à la direction chorale, pratique évaluée au moment des épreuves d'admission, et qui demande une préparation au long cours.

Épreuves de l'agrégation section musique à compter de la session 2018 du concours

(Cf. Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation)

Coefficients des épreuves en fonction des concours

Epreuves	**Coef. Agrég interne**	**Coef. Agrég externe**
Épreuve technique : notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés		1
Dissertation	3	1
Commentaire d'écoute écrit	3	
Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures		1
Épreuve d'arrangement	3	
Sous-total épreuves d'admissibilité	9	3
Leçon devant le jury	5	1
Direction de chœur	5	1
Epreuve de pratique instrumentale et vocale		1
Commentaire d'écoute oral		1
Sous-total épreuves d'admission	10	4

Épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité se déroulent généralement au Service inter académique des examens et concours (SIEC) d'Île de France, 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL (ligne B du RER Station Laplace).

- concours interne : fin du mois de janvier
- concours externe : fin février à mi-mars

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

🗣 Épreuve technique : notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés (agrég externe)

- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure 45 maximum**

« Pour chaque extrait, le sujet précise les éléments à noter, qu'ils soient de nature mélodique, rythmique, harmonique ou qu'ils relèvent d'autres paramètres remarquables. Le diapason mécanique est autorisé. L'épreuve prend fin à l'expiration d'un délai de dix minutes suivant la dernière audition du dernier fragment. »

Enseignements

Enseignant : Charles-Henri FOURMENT – 30 heures d'enseignement réparties en 15 séances de 2 heures, de septembre à mars.

🗣 Dissertation (agrég externe et interne)

• Durée : 6 heures (agrég externe), 4 heures (agrég interne)

« L'épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat à solliciter ses connaissances sur la musique en rapport avec l'histoire des arts, des idées et des sociétés. Un programme de trois questions est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. L'une d'entre elles [commune aux concours interne et externe] porte sur la musique et les arts à travers des périodes historiques et des modes d'expression musicale différents. Les deux autres sont centrées chacune sur une période historique, un courant esthétique, une forme, un genre ou un auteur. »

CORPUS 1 : La chanson francophone à travers les âges (nouveau sujet)

« Composition brève de texte et de musique » selon Franco Fabbri, la chanson est l'un des genres musicaux les plus pratiqués et les plus écoutés. De la berceuse au rap, du virelai médiéval à la chanson contemporaine, la chanson française et francophone s'inscrit dans une longue tradition, populaire et savante, où s'entremêlent texte, musique, performance scénique et arrangement instrumental.

Dès le Moyen Âge, le genre se partage entre la chanson populaire de tradition orale et la chanson savante des troubadours et trouvères (Bernard de Ventadour, Béatrice de Die, Adam de la Halle), qui codifient le *fin'amor* et les récits épiques tels que *La Chanson de Roland*. À la Renaissance, Clément Janequin et Claudin de Sermisy développent la chanson polyphonique, largement diffusée grâce à l'imprimerie musicale parisienne de Pierre Attaingnant. Au XIXe siècle, la chanson entre dans un régime de diffusion lié à l'urbanisation et à l'essor des lieux de spectacle. Cafés-concerts et cabarets favorisent l'émergence d'une nouvelle figure de l'interprète, incarnée par exemple par Aristide Bruant ou Yvette Guilbert. Parallèlement, les premières collectes ethnomusicologiques de chansons rurales sont entreprises après le décret Fortoul de 1851. Au XXe siècle, le développement du disque, de la radio et du cinéma accompagne l'essor du music-hall, où s'illustrent notamment Édith Piaf et Charles Trenet. Après la Seconde Guerre mondiale s'impose un « âge d'or » de la chanson à texte, associé à la figure de l'auteur-compositeur-interprète, avec Georges Brassens, Léo Ferré, Barbara ou Anne Sylvestre, et marqué par une valorisation de la dimension poétique et littéraire. La chanson se déploie également dans l'espace francophone : Jacques Brel en Belgique, Félix Leclerc au Québec, ou encore Angélique Kidjo et Youssou N'Dour en Afrique développent une chanson plurielle où le français dialogue avec d'autres langues et traditions musicales. Aujourd'hui, des artistes comme Stromae, Christine and the Queens ou Aya Nakamura illustrent l'hybridation croissante des genres dans un contexte de mondialisation culturelle et de circulations numériques.

Ce programme invite ainsi à interroger la chanson de langue française, du Moyen Âge à nos jours, dans ses dimensions sociales, politiques, littéraires et musicales (forme, harmonie, instrumentation, vocalité), à travers ses hybridations et ses transformations.

Une journée d'étude organisée par le laboratoire d'études en sciences de l'art (LESA) est organisée sur le thème de la chanson le mercredi 7 octobre 2026. Les agrégatifs sont conviés à cette journée d'étude qui se déroulera à la Maison de la recherche, Campus Aix-facultés, 29 avenue Robert Schumann à Aix-en-Provence.

Enseignants : Claire CHAMIYE, Etienne KIPPELEN, Frédéric ISOLETTA – 34 heures d'enseignement (18 au titre de l'agrégation externe et 16 au titre de l'agrégation interne) réparties de septembre à janvier. Ces enseignements auront lieu les mercredis et samedis.

CORPUS 2 : *De* Pomone *de Cambert à* Hippolyte et Aricie *de Rameau : histoire, esthétique et poétique de l'opéra français (1671-1733)* (sujet reconduit).

L'obtention en 1669 par Pierre Perrin d'un privilège royal permettant d'établir une Académie d'Opéra « pour y représenter et chanter en public des Opéras et représentations en musique et en vers français pareilles et semblables à celles d'Italie » marque à la fois la naissance d'une nouvelle forme de spectacle et d'une institution musicale qui a perduré jusqu'à nos jours. Si l'opéra italien fait figure de modèle, l'opéra français se nourrit également d'autres genres spectaculaires français préexistants, déclamés, chantés et dansés, donnant successivement naissance à la tragédie en musique, puis au ballet, genres spécifiquement français qui se développent au gré des goûts et des courants esthétiques qui traversent le siècle de Louis XIV, la Régence et le début du règne de Louis XV. Cette question invite donc à réfléchir sur les spécificités de l'opéra français d'un point de vue générique, historique, musical, tout en s'intéressant à son cadre théorique esthétique et poétique – l'imitation de la nature et le merveilleux – ainsi qu'aux différentes querelles qui opposèrent Anciens et Modernes, partisans et détracteurs de la musique italienne. Spectacle poétique et musical, l'opéra français se donne aussi à voir. On étudiera donc la place prépondérante et singulière accordée à la danse, mais aussi aux décors, costumes et machines. Enfin, le champ de la réflexion pourra être élargi au rayonnement de l'opéra français *urbi et orbi* ainsi qu'à son économie (administration de l'Académie royale de musique, privilèges, pratiques éditoriales, produits dérivés).

Enseignants : Claire CHAMIYE, Frédéric ISOLETTA – 18 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Ces enseignements auront lieu les samedis (présentiel et visioconférences).

CORPUS 3 : *Musiques à l'écran. Langages et interactions audiovisuelles* (sujet reconduit).

Les œuvres audiovisuelles narratives occidentales, des premiers films hollywoodiens spectaculaires ayant recours à une partition symphonique synchronisée avec l'image (*King Kong*, 1933) aux séries télévisées contemporaines qui précèdent l'ère du *streaming* (*Lost*, 2004-2010, ABC ou *Kaamelott*, 2005-2009, M6), se parachèvent dans la composition de musiques originales (souvent extradiégétiques) et de créations sonores liées au *sound design*, éléments constitutifs de leur identité. Après avoir exploré les langages des musiques de films et des musiques télésériales, que cette question entend placer au cœur de son propos, la réflexion s'attachera à examiner comment le riche vocabulaire analytique désignant les musiques narratives audiovisuelles des cinémas et séries classiques interroge ou participe à leur intégration dans le récit, dans une perspective plus conceptuelle. Seront ainsi abordées des questions de forme, d'instrumentation et de style harmonique, à travers l'étude de compositeurs ou compositrices tels que Bernard Herrmann, Ennio Morricone, John Williams, Michel Legrand, Wendy Carlos, Hans Zimmer, Béatrice Thiriet, Rachel Portman, Michael Giacchino, Philippe Rombi, Natalie Holt, Hildur Guðnadóttir ou encore Micachu (Mica Levi), lesquels, dans des styles parfois très éloignés, ont en commun de penser le récit dans une perspective musico-sonore intégrative.

Enseignants : Javier ELIPE JIMENEZ, Frédéric ISOLETTA – 18 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Ces enseignements auront lieu les samedis (présentiel et visioconférences).

Commentaire de trois fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas quatre minutes chacun (agrég interne / externe)

- **Durée : 2 heures (Agrég interne) / Epreuve orale (Agrég externe)**

« Il est procédé pour chaque fragment à trois écoutes successives séparées par un intervalle de trois minutes. Au terme de la troisième écoute de chacun deux premiers fragments, le candidat dispose de 20 minutes pour rédiger son commentaire. Au terme de la dernière écoute du dernier fragment, cette durée de 20 minutes est augmentée dans la limite de l'horaire global imparti à l'épreuve, permettant ainsi au candidat d'affiner son commentaire. Le candidat peut donner à son commentaire l'orientation de son choix pour chaque fragment non identifié. En revanche, lorsque le dernier des trois fragments est identifié, le candidat doit développer son commentaire en proposant une démarche pédagogique visant la connaissance par des élèves de collège et lycée de l'extrait entendu. Le candidat est autorisé à prendre des notes pendant l'audition. »

Enseignant : Christophe FLOQUET – Enseignement tout au long de l'année (mercredi). Une épreuve orale de commentaire d'écoute figure également parmi les épreuves d'admission de l'agrégation externe. Les séances, dès le premier semestre, visent à préparer ces deux types d'épreuves orale et écrite.

Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures (agrég externe)

- **Durée : 6 heures**

« L'épreuve sera composée de deux exercices :

Exercice n° 1 : harmonisation d'une ligne mélodique pour quatuor vocal a cappella dans le style de Robert Schumann.

Exercice n° 2 : réalisation d'une invention à deux voix pour clavier dans le style de Johann Sebastian Bach. Le matériau donné peut circuler entre les deux voix. »

Enseignant : Christophe FLOQUET – 20 heures d'enseignement réparties d'octobre à mars. Cet enseignement est hautement complémentaire à celui concernant l'épreuve d'arrangement décrit ci-dessous.

Épreuve d'arrangement (agrég interne)

- **Durée : 4 heures et demie**

« La partition d'une pièce vocale est distribuée avec le sujet. Elle est le support de la construction d'un projet musical dans une classe de lycée. Le sujet précise les ressources disponibles dans la classe concernée par ce projet musical. Le candidat réalise un arrangement vocal et instrumental de la partition proposée par le sujet. Il tire parti des ressources instrumentales disponibles dans la classe en veillant à privilégier une écriture rendant possible l'interprétation de la pièce par les élèves ; il veille par ailleurs à arranger la partition pour permettre à tous les élèves de développer leurs compétences à chanter en

polyphonie ; aux élèves non-instrumentistes de tenir une partie harmonique ou rythmique sur tout ou partie de l'arrangement.

Le candidat rédige une brève note d'intention précisant notamment les choix artistiques sur lesquels repose l'arrangement effectué ; les difficultés techniques des parties vocales et instrumentales qui nécessiteront un travail pédagogique particulier. L'arrangement est réalisé sur la partition préparée jointe au sujet. »

Enseignant : Christophe FLOQUET – 24 heures d'enseignement réparties de septembre à janvier. Cet enseignement est hautement complémentaire à celui concernant l'épreuve d'écriture décrit plus haut.

Épreuves d'admission

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission seront communiquées par le ministère à partir du mois de novembre.

Lors des épreuves d'admission, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

🗣 Leçon devant le jury (agrég externe ET interne).

- **Durée de la préparation : 6 heures**
- **Durée de l'épreuve : 50 minutes**

« Cette épreuve comporte un exposé de synthèse fondé sur l'analyse et la mise en relation de plusieurs documents identifiés de nature diverse, dont une œuvre musicale enregistrée, une partition, un document iconographique, littéraire ou multimédia. Le nombre total de documents ne peut être supérieur à cinq. Le candidat expose et développe une problématique de son choix à partir des documents proposés. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury. Pendant la préparation, le candidat dispose d'un clavier et du matériel nécessaire à l'exploitation des documents proposés. Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion et d'un piano. »

Enseignements

Enseignant : Christophe FLOQUET et autres enseignants – mises en situation d'épreuve. Ces séances ont lieu de février à juin.

🗣 Direction de chœur (agrég externe ET interne)

- **Agrégation externe :**
  - **Durée de la préparation : 30 minutes**
  - **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

« Un texte polyphonique est proposé au candidat. Après une préparation, celui-ci dispose de 20 minutes pour le faire interpréter intégralement ou en partie par un ensemble vocal. Le candidat dispose d'un piano pendant la durée de la préparation et pendant la durée de l'épreuve. »

- **Agrégation interne :**
  - **Durée de la préparation : 30 minutes**
  - **Durée de l'épreuve : 40 minutes (20 minutes pour la direction du chœur, 20 minutes pour l'entretien)**

« Le candidat remet au jury un ensemble de cinq pièces polyphoniques à trois voix mixtes (deux voix de femmes, une voix d'hommes) qu'il doit connaître et maîtriser en vue de mener l'apprentissage et l'interprétation de l'une d'entre elles, choisie par le jury, avec l'ensemble vocal mis à sa disposition durant l'épreuve. Ces cinq pièces polyphoniques peuvent être a cappella et/ou avec accompagnement piano. Quatre de ces cinq pièces relèvent des périodes et/ou répertoires différents suivants :

- Relevant d'une période antérieure au XVIIIe siècle,
- Relevant des XVIIIe ou XIXe siècles,
- Relevant du répertoire savant des XXe et XXIe siècles,
- Relevant du répertoire des musiques populaires/actuelles,
- La cinquième pièce est un texte original qui peut être l'arrangement d'une œuvre existante et identifiée par le candidat ou bien une composition.

L'une de ces cinq pièces au moins est en langue étrangère. Quelle que soit la pièce choisie par le jury, le candidat peut s'il le souhaite en projeter les paroles sur un écran dans la salle d'épreuve facilitant la mémorisation du chœur. Dans cette perspective, il fournit au jury une clef USB réunissant cinq fichiers PDF portant chacun les paroles des pièces présentées au jury.

Le candidat veille à choisir des pièces lui permettant de témoigner de ses qualités de chef de chœur. La durée de chaque pièce doit être de quelques minutes permettant au jury de préciser au candidat le passage particulier qui doit être, de façon privilégiée, appris par le chœur.

Si la pièce choisie par le jury le permet, aux moments qu'il juge opportuns, le candidat peut accompagner l'apprentissage et l'interprétation du chœur à l'aide du piano mis à sa disposition ou d'un instrument polyphonique qu'il aura apporté.

Lorsqu'il se présente au concours au jour et à l'heure de sa convocation, le candidat transmet au secrétariat du concours un dossier constitué d'une page de présentation listant les pièces proposées et de quatre exemplaires de chacune des partitions. Par ailleurs, il garde en sa possession un cinquième exemplaire de chaque partition sur lequel il pourra adosser son travail durant le temps de préparation puis avec le chœur durant l'épreuve. Après avoir pris connaissance du dossier présenté par le candidat, le jury lui annonce le titre de la partition retenue ainsi que le passage sélectionné qu'il aura à apprendre et à faire interpréter par le chœur durant l'épreuve. Il dispose alors de trente minutes de préparation.

L'entretien permet au jury d'interroger le candidat sur les aspects techniques, artistiques et pédagogiques du moment précédent et également sur les critères ayant présidé aux choix des cinq partitions proposées au jury.

Le candidat dispose d'un piano pendant la préparation et pendant la durée de l'épreuve. Il peut également tirer parti d'un instrument qu'il aura apporté. »

Enseignements

Enseignants : Philippe FRANCESCHI, Mayelin PEREZ-HERNANDEZ – 35 heures d'enseignement réparties de septembre à juin.

Les agrégatifs peuvent suivre également les cours de direction de chœur dispensés dans le cadre du cursus de L3 musique.

Des séances pourront également être programmées avec les ensembles vocaux des chefs de chœur.

🗣 Épreuve de pratique instrumentale et vocale (agrég externe)

- **Durée de la préparation : 1 heure**
- **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

Une mélodie avec paroles est proposée au candidat. Il en réalise :

- Une interprétation vocale a cappella ;
- Une interprétation vocale en s'accompagnant au piano ou sur un instrument polyphonique qu'il apporte ;
- Des variations et/ ou improvisations instrumentales et/ ou vocales en s'appuyant sur certains éléments du texte donné, l'instrument étant librement choisi et apporté par le candidat. Il veillera tout d'abord à en conserver le style, puis pourra s'en détacher vers l'expression de sa propre culture.

Cet ensemble est précédé d'une brève présentation de cinq minutes maximum des choix artistiques effectués. Il est suivi d'un entretien avec le jury portant sur les choix artistiques, techniques et stylistiques effectués par le candidat, ainsi que sur ses pratiques musicales, aussi bien instrumentales que vocales. Durant cet entretien, le jury peut être

amené à demander au candidat d'illustrer vocalement et/ ou instrumentalement certains de ses propos. Ces échanges n'excèdent pas dix minutes. Le candidat dispose d'un piano pendant la préparation et pendant la durée de l'épreuve. »

Enseignements

Enseignant : Charles-Henri FOURMENT – 30 heures d'enseignement réparties de mars à juin

🗣 Commentaire d'une œuvre musicale enregistrée non identifiée (ou d'un extrait) d'une durée n'excédant pas quatre minutes.

- **Durée de la préparation : 20 minutes**
- **Durée de l'épreuve : 20 minutes**

« Le candidat donne à son commentaire l'orientation de son choix. L'exposé, d'une durée n'excédant pas dix minutes, est suivi d'un entretien en relation directe avec celui-ci. Durant la préparation, le candidat dispose d'un appareil d'écoute qu'il peut utiliser autant qu'il le souhaite. L'enregistrement n'est pas accompagné de partition. Le diapason mécanique est autorisé.

Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion qu'il peut utiliser durant son exposé initial et d'un piano. »

Enseignements

La préparation à cette épreuve se déroulera dès le premier semestre – voir page 10. Des séances sont programmées jusqu'au mois de juin.

Calendrier prévisionnel

Calendrier **indicatif** de la formation **sous réserve de changements éventuels**.

Le calendrier officiel est mis en ligne dans l'espace AMETICE de la formation et accessible dès votre inscription à la formation à l'agrégation externe.

Les séances du mercredi ont lieu à l'INSPE site d'Aix salle E002.

Les séances du samedi sont indiquées en rouge. Elles ont lieu en distanciel ou dans les locaux de la faculté ALLSH (salles AR01 / ER01 ou amphi 4), bâtiment EGGER campus Aix-facultés 3/29 av. Robert Schumann à Aix-en-Provence.

Date	13h-15h	15h-17h	17h-19h
mercredi 9 septembre 2026	Ecoute	Ecoute	Chanson chamiye 2 heures 1/3
mercredi 16 septembre 2026	Arrangement 3 heures	CHAMIYE Chanson 3 heures 2/3	
samedi 19 septembre 2026	Opéra français (ISOLETTA 1) 9h-12		
mercredi 23 septembre 2026	Arrangement	Chanson (KIPPELEN)	Chanson (KIPPELEN)
samedi 26 septembre 2026	Musique de film (ISOLETTA 1) 9h-12h		
mercredi 30 septembre 2026	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 3 octobre 2026	Opéra français (ISOLETTA 2) 9h -12h	Musique de film (ELIPE GIMENO 1) 13h30-16h30	
mercredi 7 octobre 2026	Journée d'études Chanson hybride		Journée d'études Chanson hybride
samedi 10 octobre 2026	Musique de film (ISOLETTA 2) 9h-12h		
mercredi 14 octobre 2026	Ecoute	Chanson (KIPPELEN)	épreuve technique
samedi 17 octobre 2026	Opéra français (CHAMIYE 1) 9h-12h	Musique de film (ELIPE GIMENO 2) 13h30-16h30	
mercredi 21 octobre 2026	Chanson CHAMIYE	Chanson CHAMIYE	épreuve technique

Date	13h-15h	15h-17h	17h-19h
mercredi 28 octobre 2026	**CONGES AUTOMNE**		
mercredi 4 novembre 2026	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 7 novembre 2026	Musique de film (ISOLETTA 3) 9h-12h		Musique de film (ELIPE GIMENO 3) 13h30-16h30
mercredi 11 novembre 2026	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
samedi 14 novembre 2026	Opéra français (CHAMIYE 2) 9h-12h		
mercredi 18 novembre 2026	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 21 novembre 2026	Chanson CHAMIYE (1/3) 9h-12h		Chanson CHAMIYE (2/3) 13h30-16h30
mercredi 25 novembre 2026	Arrangement	Ecoute	épreuve technique
samedi 28 novembre 2026	Chanson ISOLETTA (1/2) 9h-12h		
mercredi 2 décembre 2026	Ecoute	Harmonie	épreuve technique
samedi 5 décembre 2026	Opéra français (CHAMIYE 3) 9h-12h		
mercredi 9 décembre 2026	Arrangement	Arrangement	épreuve technique
samedi 12 décembre 2026	Chanson ISOLETTA (2/2) 9h-12h		
mercredi 16 décembre 2026	Harmonie (3 heures)		épreuve technique (3 heures)
mercredi 23 décembre 2026 mercredi 30 décembre 2026	**CONGES NOEL**		
mercredi 6 janvier 2027	Ecoute	Arrangement	épreuve technique
samedi 9 janvier 2027	Opéra français (CHAMIYE 4) 9h-12h		
mercredi 13 janvier 2027	Ecoute	Arrangement	épreuve technique
samedi 16 janvier 2027	Chanson CHAMIYE (3/3) 9h-12h		
mercredi 20 janvier 2027	Ecoute	Arrangement	épreuve technique
mercredi 28 janvier 2026 samedi 30 janvier 2027	**ADMISSIBILITE INTERNE Présumée**		

Date	13h-15h	15h-17h	17h-19h
mercredi 3 février 2027	Harmonie	Harmonie	épreuve technique
mercredi 10 février 2027	Harmonie	Harmonie	épreuve technique
mercredi 17 février 2027	Harmonie	Harmonie	épreuve technique
mercredi 25 février 2026 mercredi 3 mars 2027	**CONGES HIVER - ADMISSIBILITE AGREG EXTERNE PRESUMEE**		
mercredi 10 mars 2027	Direction chorale (PEREZ)	LECON	déchif/impro
mercredi 17 mars 2027	Direction chorale (PEREZ)	LECON	déchif/impro
mercredi 24 mars 2027	Direction (FRANCESCHI)	LECON	déchif/impro
mercredi 31 mars 2027	Direction (FRANCESCHI)	LECON	déchif/impro
mercredi 7 avril 2027	Direction (FRANCESCHI)	LECON	déchif/impro
mercredi 14 avril 2027 mercredi 21 avril 2027	**CONGES PRINTEMPS**		
mercredi 28 avril 2027	Direction (FRANCESCHI)	Direction (FRANCESCHI)	déchif/impro
mercredi 5 mai 2027	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 12 mai 2027	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 19 mai 2027	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 26 mai 2027	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 2 juin 2027	LECON	Commentaire Oral	déchif/impro
mercredi 9 juin 2027 mercredi 16 juin 2027	**ADMISSION AGREG EXTERNE présumée**		